

CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE POUR LES ENSEIGNEMENTS ADAPTES ET LA SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP (2CA-SH)

Définition

Qualification des **enseignants du 2nd degré** susceptibles de travailler au sein d'équipes pédagogiques et éducatives accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, une maladie, ou des difficultés scolaires graves.

Certification

Ouverte aux **professeurs titulaires** des lycées et collèges de l'enseignement public, quel que soit leur corps, ainsi qu'aux **maîtres contractuels ou agréés** des établissements d'enseignement privés sous contrat du second degré, quelle que soit leur échelle de rémunération.

L'examen conduisant à la délivrance du 2CA-SH comporte des **options** fixées par arrêté du ministre chargé de l'éducation nationale.

Un candidat ne peut se **présenter que trois fois** aux épreuves de l'examen. Au cours d'une même session, il ne peut présenter qu'**une seule option**.

Les options

A 2nd : enseignement et aide pédagogique aux **élèves sourds ou malentendants**.

B 2nd : enseignement et aide pédagogique aux **élèves aveugles ou malvoyants**

C 2nd : enseignement et aide pédagogique aux **élèves présentant une déficience motrice grave ou un trouble de la santé**.

D 2nd : enseignement et aide pédagogique **aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives**.

F 2nd : enseignement et aide pédagogique auprès **des élèves des établissements régionaux d'enseignement général et professionnel adapté**